

21 juin 2024 -16:27

Appartient à [Conseil des ministres du 21 juin 2024](#)

Prise en charge des coûts exceptionnels des inondations dans le Westhoek

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la libération de moyens pour couvrir les frais encourus par les services de secours et les organes de coordination concernés pendant les inondations du Westhoek en novembre 2023.

Plus concrètement, 332.715 euros de la provision départementale seront transférés au SPF Intérieur, qui se chargera de régler les factures.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be